



## Arnaque avec une carte ubaldi (franfinance)!!!!!!!!!!!!

Par jjoel20002000, le 23/12/2009 à 18:51

Bonjour, j'ai environ deux ans j'ai fait un achat à UBALDI et j'ai demandé une carte Ubaldi. Deux ans plus tard je pars au Maroc au mois de septembre 2009. En revenant du Maroc je regarde mes comptes sur internet et je vois qu'un prélèvement de 75 euros de Franfinance (carte Ubaldi). Du coup je les appelle et on me dit que j'ai retiré dans ma ville à 5 endroits différents de l'argent dans des distributeurs. Je fais opposition à la carte et je fais une déposition à la police. La brigade financière a regardé si il y avait des caméras à ces distributeurs mais manque de chance il y en a pas !! il me dit juste de leur parler de l'article qui doit soit disant annuler cet acte de vol L 133 -19. Je fais cette lettre et je l'envoie à franfinance voir si dessous. Le pire c'est que depuis le temps c'est-à-dire ces deux années qui se sont écoulées je ne m'en suis pas servi pour une simple raison c'est que je n'ai pas reçu cette carte et encore moins le code !!!!!. Il paraît que la carte et le code sont envoyés par la poste en envoi simple. (Rien à signer). Il ne veut rien savoir et continue à me prélever 75 euros par mois alors que l'enquête n'est pas finie !!! Du coup je ne sais plus quoi faire !! Voilà le double de la lettre que j'ai faite à Franfinance. NATHALIE le 21/12/2009

NICE. Mail: kolalajtm@live.fr. Objet/ FRANFINANCE (affaire spéciale). Je viens par cette présente comme convenu avec nos multiples appels téléphoniques essayer de trouver une solution au problème de cette carte UBALDI. Je n'ai jamais reçu cette carte n'y son code d'ailleurs vous continuez les prélèvements malgré mon opposition à la carte. La brigade des finances a conclu que je n'étais en rien responsable de ce vol !. Ils ont d'ailleurs souligné le fait que je n'avais pas pour le moment à avoir de prélèvements à payer tant que les personnes n'avaient statué sur le dossier !!! Vous pouvez d'ailleurs les contacter au : xxxxxxxx numéro privé de la personne qui s'occupe du dossier. Elle m'a donné le code monétaire et financier qui doit annuler cette dette L 133 -19. Vous

comprendrez que pour moi il est très difficile d'avoir une somme de 3000 Euros à payer sans les avoir perçu.rn On peut aussi penser que cette carte et ce code n'est pas partie de chez vous et que des personnes mal honnête de vos services l'on utilisé ? . De votre coté a-t-on bien envoyé cette carte et ce code ?rnQui peut l'assurer vu qu'apparemment vous les envoyés en courrier simple par la poste ?rnMoi j'étais au Maroc au moment de certains retraitsrnJusqu'ou va-t-il falloir aller pour que justice soit faite !!!! .rnJe me tiens à votre entière disposition pour plus ample renseignements rnVeuillez recevoir mes plus sincères salutations

Par **jeetendra**, le **23/12/2009** à **19:02**

[fluo]DGCCRF [/fluo]rnBP 1119rn37, Avenue Thiersrn06002 NICE Cedex 1rnTél. 04 97 03 33 00rnBonsoir, prenez contact avec la Dgccrf à Nice, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs et vous aideront en ce sens, courage à vous, bonne soirée.